



Cursus Musique



Eveil musical

Ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique

Admission : à partir de 5 ans

Temps hebdomadaire de cours : 1 heure

Durée : entre 1 et 2 ans

Cycle 1

(cursus diplômant)

Pratique instrumentale - Formation musicale obligatoire

Admission : nouveaux élèves à partir de 6 ans

Temps hebdomadaire de cours : 1 heure 30

Pratique collective :

Durée : 3 ans

Poursuite du parcours :

- Evaluation continue
- Admission en 2^{ème} cycle par examen de fin de cycle (instrument et formation musicale)

Cycle 2

Temps hebdomadaire de cours : de 1h30 à 2h00

Durée : 4 ans

Poursuite du parcours :

- Evaluation continue
- Admission en 3^{ème} cycle par examen de fin d'année

L'élève peut être autorisé à interrompre les études de formation musicale à la fin de ce cycle, auquel cas il ne pourra recevoir qu'un enseignement instrumental pour des pratiques collectives, si son niveau instrumental le lui permet

Cycle 3

Temps hebdomadaire de cours : 2 heures

Durée : 3 ans

Classe d'orchestre et de musique de chambre OBLIGATOIRES. A partir de la 3^{ème} année les élèves peuvent subir les épreuves, pour l'obtention du certificat de fin d'études musicales



Cursus Danse



Admission : nouveaux élèves à partir de 5 ans

Temps hebdomadaire de cours : de 1h à 2h


Initiation danse

Eveil du corps et des articulations, apprentissage des dynamiques du mouvement, musicalité et espace

Cycle 1, durée du cycle : 3 ans
Initiation à la technique des pointes


Cycle 2, durée du cycle : 3 ans
Cours de techniques de pointes

Cycle 3, durée du cycle : 3 ans
Cours de techniques de pointes et études chorégraphiques



Cursus Musique

Contenu des cycles



Eveil musical

Ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique

Admission : à partir de 5 ans (dernière année de maternelle et CP)

Temps hebdomadaire de cours : 1 heure, pratique collective

Durée : entre 1 et 2 ans

Cycle 1

(cursus diplômant)

Pratique instrumentale - Formation musicale obligatoire

*Ecoute active, mémoire, connaissance des langages musicaux (lecture, écriture, organisation),
élaboration d'une méthode de travail, invention*

Admission : nouveaux élèves à partir de 6 ans (à partir du CP)

Temps hebdomadaire de cours : 1 heure 30, pratique collective

Durée : 3 ans

Poursuite du parcours :

- Evaluation continue
- Admission en 2^{ème} cycle par examen de fin de cycle (instrument et formation musicale)

Cycle 2

*Favoriser l'autonomie de l'élève par : l'analyse, l'interprétation et la connaissance du répertoire
Pratique d'ensemble, développement vocal et écriture et arrangement de partitions*

Temps hebdomadaire de cours : de 1h30 à 2h00

Durée : 4 ans

Poursuite du parcours :

- Evaluation continue
- Admission en 3^{ème} cycle par examen de fin d'année
- A la fin de ce cycle, l'élève peut suivre - hors cursus - une activité de groupe dans un atelier de pratique collective, mais renonce ainsi à l'obtention du C.F.E.M., mais peut quand même continuer la pratique instrumentale individuelle !

Cycle 3

Poursuite des objectifs du cycle II avec deux possibilités :

- **Temps hebdomadaire de cours** : 2 heures
- **Durée** : 3 ans
- Classe d'orchestre et de musique de chambre OBLIGATOIRES. A partir de la 3^{ème} année les élèves peuvent subir les épreuves, pour l'obtention du certificat de fin d'études musicales

* Cursus C.F.E.M. : Obtention en fin de cycle du Certificat de Fin d'Etudes Musicales au sein du Conservatoire.

* Cursus D.E.M : Orientation vers une Ecole Nationale de Musique ou un Conservatoire National de Région afin d'obtenir le Diplôme d'Etudes Musicales et choix d'une discipline dominante dans un but de pratique professionnelle.



Cursus Danse Contenu des cycles

Initiation

Admission : à partir de 5 ans (grande section de maternelle)

Temps hebdomadaire de cours : 1 heure

Durée : 1 an

Eveil du corps et des articulations, apprentissage des dynamiques du mouvement, musicalité et espace

Cycle 1

Initiation à la technique des pointes

1^{ère} année

Admission à partir de 7/8 ans, temps hebdomadaire de cours : 2 cours d' 1 heure

2^{ème} année

Temps hebdomadaire de cours : 1 cours d'1h15 et 1 cours d'1h30, dont un cours de technique de base commun avec les élèves de 3^{ème} année

3^{ème} année

3 cours d'1h30, dont un cours de technique de base en commun avec les élèves de 2^{ème} année.

Initiation à la technique des pointes incluse dans 2 des cours selon les possibilités physiques des élèves

Cycle 2

Cours de techniques de pointes

1^{ère} année

Temps hebdomadaire de cours : 1 cours d'1h30 de technique de base, 2 cours d'1h30 et 1 cours de 2 heures en commun

2^{ème}, 3^{ème} année et +

4 cours d'1h30 et 1 cours de 2 heures

2 des cours comprennent également un travail spécifique pour la technique des pointes

Cycle 3

Cours de techniques de pointes et études chorégraphiques